Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 101 (1965)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 2 AVRIL 1965 CIe ANNÉE N° 13

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Tous les Suisses ne sont pas xénophobes, Dieu merci ! Preuve en soient ces petits Tibétains qui n'ont pas l'air trop malheureux dans une classe de chez nous. (Voir en page 242 la Déclaration des Nations Unies sur la discrimination raciale.)

un pupitre comme nous les aimons

...avec un plateau que l'on peut régler à la hauteur convenable et qui résiste à notre farouche volonté de marquer partout notre empreinte personnelle... avec un ingénieux encrier qui n'incite pas aux bêtises ...avec suffisamment de place pour ranger notre sac ou notre serviette, nos cahiers et nos livres... en un mot un pupitre de construction robuste qui nous habitue de bonne heure aux exigences de la vie et nous donne du plaisir à étudier. Voilà ce qu'apporte le mobilier scolaire Embru.

embru

Usines Embru
Ruti ZH
✆ 055/44844

Agence de Lausanne, Exposition permanente: Chemin Vermont 14, ✆ 021/26 60 79, prendre rendez-vous

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Du bulletinier

Peu de courrier, et pour cause : nous sommes tous en pleine période de « surboum » !

Alors, je dis simplement :

Bonne arrivée...

à vous tous qui terminez une année scolaire ;

à vous, chers collègues qui achevez une carrière et vous apprêtez à entendre des paroles de reconnaissance bien méritées : elles vous aideront à oublier les mauvais moments, et à entamer une heureuse retraite.

Bon départ...

à ceux qui entrent dans la carrière ;

à ceux qui changent d'horizon ;

à ceux qui sont promus à une fonction plus élevée.

Bonnes vacances...

à tous !

P. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Adresser les inscriptions au **Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'enseignement primaire, jusqu'au 14 avril 1965.**

Echallens. — Instituteur primaire pour la classe catholique.

Lussy. — Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Romainmôtier. — Maître de classe supérieure.

Romairon - Vaugondry et **Fontanezier.** — Instituteur ou institutrice primaire.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours de gymnastique scolaire

Eté 1965

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, au nom du Département militaire fédéral, des cours de gymnastique scolaire pendant les vacances d'été 1965. Ces cours permettent au corps enseignant de toute la Suisse de se perfectionner et d'approfondir certaines disciplines de l'éducation physique. Un programme bien équilibré, dans lequel des conférences et des théories touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques, assurent aux participants, même peu entraînés, des journées riches en enseignement et en détente.

Plan des cours

N° 9. **Gymnastique féminine II/III degrés** pour la Suisse romande, 26 au 31 juillet 1965 à Yverdon. — Organisation : Jean-Claude Maccabez, Yverdon. — Programme : gymnastique rythmée, agrès, athlétisme, volleyball.

N° 10. **Gymnastique féminine II/III degrés** pour la Suisse allemande, 2 au 7 août 1965 à Langenthal. — Organisation : Meieli Dreier, Langenthal. — Programme : gymnastique rythmée, rondes chantées, athlétisme, natation, volleyball.

N° 11. **Cours de perfectionnement pour maîtres de gymnastique diplômés,** 9 au 14 août à Zoug. — Organisation : Edwin Burger, Aarau. — Programme : messieurs : gymnastique, agrès, athlétisme ; dames : gymnastique rythmée, agrès, athlétisme ; en commun : jeu. — Ce cours est réservé aux porteurs du diplôme I ou II de maître de gymnastique.

N° 12. **Natation et basketball** pour la Suisse romande, 19 au 24 juillet 1965 à Couvet. — Organisation : Erich Frutiger, Berne. — Programme : natation, plongeon, sauvetage, basketball.

N° 13. **Natation et volleyball** (pour débutants et mauvais nageurs), 9 au 14 août 1965 à Emmenbrücke. — Organisation : Lisbeth Mösch, Lucerne. — Programme : enseignement de la natation et du plongeon aux débutants, test de natation, volleyball.

N° 14. **Natation et volleyball,** 9 au 14 août 1965 à St-Gall. — Organisation : Erna Brandenberger, Zurich. — Programme : natation, plongeon, volleyball. — (Ce cours prévoit une classe préparatoire au brevet d'instructeur suisse de natation. Le candidat voudra bien le noter spécialement lors de son inscription.)

N° 15. **Semaine en montagne, IV degré,** 4 au 11 août 1965 à Arolla. — Organisation : Numa Yersin, Lausanne. — Programme : vie sous tente, technique du rocher, excursions et courses de montagne, gymnastique dans le terrain.

N° 16. **Gymnastique dans des conditions défavorables,** 26 au 31 juillet 1965 à Schwyz. — Organisation : Jakob Beeri, Zollikofen. — Programme : gymnastique pour des classes garçons et filles des II et III degrés ; gymnastique et jeux en plein air avec un matériel réduit.

Remarques : les cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officielles ou de celles placées sous la surveillance de l'Etat. Si le nombre des places le permet, les candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires, supérieures et de district, ou au diplôme fédéral de maître de gymnastique peuvent aussi être admis. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours (décision du DMF concernant les cours de gymnastique scolaire du 18. 3. 57, art. 7b). Le nombre des places est limité pour chaque cours.

Indemnités : cours où les participants sont logés à l'hôtel: indemnité journalière de Fr. 12.—, indemnité de nuit de Fr. 9.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu de cours.

Cours où les participants sont logés dans des établissements officiels, sous tente ou dans des conditions spéciales : frais de pension et de logement, remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu de cours.

Inscriptions : les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, éventuellement au président technique de la SSMG.

La formule d'inscription dûment remplie sera retournée pour le 5 juin 1965 au plus tard à M. Reinmann, Seminar Hofwil, 3053 Münchenbuchsee (BE).

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 26 juin 1965. Nous les prions de s'abstenir de toute démarche inutile.

Hofwil, le 1er mars 1965.

Le président de la CT de la SSMG :
Max Reinmann.

Liste des présidents des associations cantonales :

Fribourg : Wicht Léon, prof. Champ-Fleuri 3, 1700 Fribourg.

Genève : Stump Jean, maître de gym., Adrien-Lachenal 1, 1200 Genève.

Neuchâtel : Mischler Willy, prof de gym., Brévards 5, 2000 Neuchâtel.

Valais : Delaloye Samuel, maître de gym., Chili, 1870 Monthey.

Tessin : Bagutti Marco, maître de gym., via San Gottardo 57, 6900 Lugano.

Vaud : Yersin Roger, maître de gym., Rolliez 12, 1800 Vevey.

Jura bernois : Boder Francis, maître de gym., Falbringen 43, 2500 Bienne.

genève

Assemblée administrative annuelle du 18. 3. 65

RAPPORTS. — La séance, qui s'est déroulée tambour battant, était présidée par Georges Gallay, premier vice-président. 120 collègues présents, dont 96 membres actifs.

G. Jenny donne lecture de son PV détaillé, relatif à la dernière assemblée.

R. Hutin, président de l'UIG, lit son rapport, dont le texte « in extenso » a paru dans le dernier « Educateur ». Chacun aura apprécié sa concision et sa clarté, deux qualités souvent contradictoires dans ce genre de document. Approuvé à l'unanimité et sans discussion, selon une coutume frisant la conspiration du silence.

P. Haubrechts, trésorier, nous présente les comptes 1964, dont le détail paraîtra en fin d'article. Ils sont acceptés à l'unanimité moins une abstention, et les vérificateurs des comptes, par la voix agréable de Barral, donnent décharge au caissier et au Comité de sa gestion financière.

ÉLECTIONS STATUTAIRES. — Grâce à Gallay, qui fait appel à un scrutateur volontaire par tablée, ces élections battent un record de vitesse. Tous les collègues dont les noms suivent sont élus ou réélus à une très confortable majorité :

Président : R. Hutin.

Vice-présidents : J.-J. Maspero (Comité central) ; M. Soldini (Comité de section).

Comité central : G. Gallay, Ch. Mathiss, E. Fiorina.

Comité de section : P. Haubrechts, D. Perrenoud, P. Arnoux, G. Racine, G. Jenny, R. Privat, M. Hagmann (anciens) ; M. Jaton, G. Meuwly (nouveaux).

En passant, un jeune collègue de l'assemblée pose la question :

— Quel est le critère de choix des membres du Comité central ?

— L'intelligence ! clame Gallay.

Le président, brillamment réélu, ayant remercié l'assemblée pour la confiance qu'elle lui renouvelle, remet un livre-souvenir (« Joies de la montagne ») à notre collègue et ami Philippe Genequand, qui se retire du Comité après 30 ans d'activité au sein des exécutifs qui se sont succédé durant cette deuxième génération du XXe siècle. Parfait secrétaire pendant 10 ans, sous la présidence des Willemin, Lagier et Duchemin, fidèle du Centre d'information dès sa création, Genequand a fait preuve du plus sérieux dévouement à la cause de l'UIG par ses interventions frappées au coin du bon sens et inspirées par la plus pure tradition « uigéiste ».

Un autre collègue quitte le Comité, emportant nos regrets : c'est J.-J. Probst, qui s'est révélé remarquable secrétaire général sous la présidence Soldini. Mais, comme Genequand, il demeurera un de nos précieux et fidèles collaborateurs du Centre. Nous les en remercions vivement.

Correspondant genevois au bulletin SPR. — Pas encore de candidat en remplacement du soussigné qui s'efface après six ans de « bombardements » plus ou moins efficaces. Merci à G. Willemin, rédacteur responsable du bulletin, avec qui c'est un rare plaisir de collaborer et dont on n'a aucune idée de la perspicacité qu'il doit déployer à ce poste.

COTISATION 1965. — A la suite de circonstances qui ne se reproduiront plus de si tôt — alignement des trois sections sur un montant acceptable par nos collègues dames — la cotisation passe de Fr. 40.— à Fr. 35.—, alors que notre récente revalorisation et la «surchauffe» eussent dû la faire monter (comme les prix). Tel est le premier effet de la réorganisation de l'UIG, que vous avez donc bien fait d'approuver, chèr(e)s collègues !

DISCOURS. — Pendant le dépouillement des scrutins, Gallay donne la parole à notre collègue vaudois A. Veillon, président de la SPR. En tant que tel, il se réjouit de l'élaboration des nouveaux manuels genevois sur le plan romand. Mais il regrette que l'AMCO (association des maîtres du CO) interdise la double affiliation à ses membres. Nous perdons ainsi plusieurs collègues, comme si le rideau de fer s'était prolongé jusqu'à nous.

Quand Baillet, délégué du SNI de l'Ain, se lève, crépitent de spontanés applaudissements. Pour la vingt et unième fois, Baillet — d'une rondeur toujours aussi jeune et joviale — nous gratifie de paroles qui nous vont droit au cœur : c'est la vraie France qui parle, celle du peuple et des éducateurs qui l'ont forgé. Je crois que, grâce à notre grand ami Baillet, nos AAA ont reçu par sa présence un cachet particulier, une résonance secrète que ne connaissent en général pas ces sortes de réunions réglementaires, froidement démocratiques. Avec Baillet, c'est un peu comme une réunion de famille où souffle l'esprit des générations passées et futures, petite image frémissante de l'humanité en marche...

Enfin, le président Hutin retrace l'activité d'un modeste, mais combien sympathique collègue qui vient d'atterrir sur les rives ensoleillées de la retraite : Louis Roll, fervent du Valais et de ses cimes. Descendu exprès de St-Martin pour recevoir la channe traditionnelle, son « merci » ému en a dit plus long que le plus long discours...

LE REPAS. — Le jambon à l'os de Tivoli a empêché les loquaces habituels de s'exprimer autrement que sous le couvert de conversations animées, malgré les effluves de mazout en guise de parfums printaniers...

E. F.

Compte rendu financier de l'exercice 1964-65, arrêté au 15. 2. 65

1. **Résumé des opérations**	Recettes	Dépenses
Cotisations et amendes	6 257.—	
Ristourne assurance accidents	—.—	
Intérêts Caisse d'épargne	139.94	
Intérêts Coop. d'habitation	14.—	
Ristourne fonds lutte	200.—	
Cotisations SPR		1 225.—
Abonnements « Educateur »		2 625.—
Cotisations aux groupements, abonnements, subventions		155.—
Indemnités aux présidents		800.—
Impressions et circulaires		739.20
Assurance RC		60.30
Représentations, délégations		799.25
Frais généraux et secrétariat		351.50
Excédent des dépenses	144.21	
	6 755.25	6 755.25

2. **Fonds de lutte**		
Situation au 15. 2. 1964	1 218.30	
Versements	1 679.—	
Ristourne aux sections et impressions		700.—
Solde au 15. 2. 1965		2 197.30
	2 897.30	2.897.30

3. **Etat du capital au 15. 2. 1965**		
Aux chèques postaux	3 531.89	
En caisse	40.30	
Caisse d'épargne	6 379.33	
2 parts Coop. d'habitation	40.—	
Matériel	1.—	
Fonds de lutte		2 197.30
Capital UIG		7 795.22
	9 992.52	9 992.52

N'oubliez pas les petits oiseaux

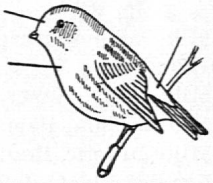

neuchâtel

La « Trisannuelle »

Tous les dix-huit ans, chaque district a l'honneur d'organiser la grande assemblée « trisannuelle » cantonale. Le Locle vit son tour revenir cette année. Ambiance de fête, temps radieux pressé d'absorber la neige durcie et salie par une trop longue attente du printemps, rencontres amicales, spectacle ravissant, accueil des plus cordiaux de la part des autorités, tous éléments convergeant à une pleine réussite. Merci à tous, collègues dévoués, autorités, musiciens et chanteurs.

Le président, M. Jaquet, ouvre l'assemblée en saluant les nombreuses personnalités qui ont répondu à notre invitation : autorités civiles et scolaires, représentants d'autres associations pédagogiques, du syndicat, du cartel, etc. Nous nous garderons de citer des noms car il est impossible que nous n'en oubliions.

La présidence de l'assemblée est confiée à M. Ernest Hasler qui dirigera les débats avec sa compétence et son amabilité habituelles. Ainsi, M. Jaquet, toujours sur la brèche cependant, verra sa tâche soulagée d'une tension inéluctable.

Le rapport de gestion est mis en discussion, point par point. D'emblée, s'engage un échange de propos animés qui se maintiendra au cours de la séance et nous mettra à l'abri de la langueur ou de la somnolence. C'est très bien ainsi. M. Ph. Zutter se fait le vigoureux défenseur de sa section dans la question des allocations de résidence. Il accuse sans détours le Comité central de ne pas avoir joué le rôle que les collègues du chef-lieu attendaient de lui. Or, il se trouve que d'autres opinions peuvent aussi être soutenues, les intérêts des collègues des villages ne doivent pas être ignorés. L'orateur demande, en outre, qu'un parallèle soit tiré entre l'évolution de nos traitements et celle du revenu national. Le secrétariat fédératif, très documenté, y répondra aisément sans tarder. M. Jaquet remet toutes choses au point. MM. J. John, W. Zwahlen, G. Bobillier, H. Hirschy s'expriment. On désirerait ne pas avoir trop à attendre une revalorisation de nos traitements. Quant à la Caisse de remplacement, M. Zutter est excédé de nous voir traités désavantageusement en regard d'autres catégories d'enseignants ou de fonctionnaires. M. Jaquet répond que le maximum d'interventions ont eu lieu auprès du Comité de cette Caisse. Le président effectif lit ensuite son rapport personnel où il souligne le rôle du peuple souverain dans notre canton et les obstacles que nous devons affronter par ce fait. Notre force collective et la persuasion sont les facteurs qui pourront agir avec efficacité.

Puis M. Willy Schupbach, secrétaire fédératif, félicite notre association et son C.C., son président en particulier, du labeur qu'ils accomplissent. Il tient à relever la part du syndicat dans les interventions concernant la Caisse de pensions et à dire qu'il n'est pas toujours facile de prendre en mains les intérêts de plusieurs associations, surtout s'ils sont divergents. La critique est aisée. Notre collègue nous informe, en outre, que l'indice du coût de la vie se montait à 210,7 à fin février, alors que la cible correspondant à une hausse légale de nos salaires est 210,9. Il communique également les statistiques fédérales sur le coût de la vie dans les villes neuchâteloises : 8227 pour la Chaux-de-Fonds ; 8127 pour Neuchâtel et 8062 pour le Locle. Ces chiffres servent au classement des allocations de résidence pour les employés fédéraux. Qu'on soit avant tout persuadé que jamais la VPOD n'a cherché à limiter les salaires. M. Schupbach rappelle que Neuchâtel a été à l'avant-garde dans la voie syndicale et souhaite qu'il y entraîne les autres cantons romands.

M. Broillet demande ce qu'il advient de la « Sessa », village de vacances de la VPOD. Il lui est répondu que les faveurs accordées au début ont tellement grevé les finances de ce service qu'il s'est avéré indispensable

d'augmenter les tarifs. M. Broillet exprime aussi sa désapprobation à l'endroit d'un article xénophobe paru récemment dans le journal corporatif. Chacun appuie cette réaction bien qu'il faille incriminer ces sentiments regrettables à la Suisse alémanique.

M. D. Reichenbach, président de la Commission pédagogique, résume son rapport annuel dont l'« Educateur » a déjà donné la synthèse.

M. W. Zwahlen propose le vote d'une résolution réclamant l'adoption de la leçon de 45 min. dans tous les degrés de l'enseignement, sans que le nombre des leçons soit augmenté en compensation. Il y a longtemps que nous demandons l'application de cette mesure qui permettrait sans difficulté et du même coup l'introduction de la semaine de cinq jours.

Cette résolution est votée à l'unanimité moins deux voix.

Sont proclamés membres honoraires les collègues suivants qui ont pris leur retraite après avoir été membres actifs de la société pendant plus de 25 ans :

Mlle Hélène Stotzer et M. Alfred Kohler, à La Chaux-de-Fonds ;

Mlle Nelly Meyer, à Peseux ;

Mlle Marthe Peter, à Cortaillod ;

Mlle Juliette Roulet, aux Ponts-de-Martel.

Les présidents de section, MM. J. John et G. Montandon, leur adressent compliments et vœux.

Nominations. — M. Marcel Jaquet, l'infatigable président cantonal, qui a fourni un énorme travail, accepte une réélection. Acclamations de l'assemblée reconnaissante.

Délégués à la SPR : MM. Georges Bobillier (Couvet), Jules-Auguste Girard, Maurice Gogniat, Eric Laurent, Alain Thiébaud, W. Guyot. — Suppléants : MM. Frédy Juvet, Georges Bobillier (Le Locle), Claude Zweiacker.

Président des assemblées : M. E. Hasler, qui nous a si bien démontré ses qualités, est prié de continuer à nous assurer ses services.

L'assemblée vote le vœu que la SPN se charge de réunir, à la fin de l'année scolaire 1964-65, tous les maîtres des classes pilotes et expérimentales avec la Commission pédagogique, pour faire le point.

Un autre souhait, en rapport avec l'orientation à donner à l'Ecole normale, est remis à l'examen attentif du CC.

Au cours du dîner, M. Armand Veillon, président romand, et M. Willy Kurz, président du Cartel VPOD, nous transmirent les souhaits chaleureux de leurs associations.

L'après-midi nous réservait la surprise d'un spectacle de choix. La « Musique scolaire » du Locle, forte de 70 jeunes musiciens, fournit le remarquable complément au programme un peu court constitué par « Le Roi vagabond » (fanfare et flûtes douces dirigées par M. Schalk). Le clou de la soirée fut évidemment « Le Roi vagabond » mené par la main du maître André Bourquin. Musique plaisante, jamais banale, chants entraînants, pleins de vie et de fraîcheur. Décors, costumes parfaitement adaptés, excellente soliste, tout contribua au grand succès de ce jeu musical. Applaudissements très prolongés.

Une copieuse collation généreusement offerte par les autorités locloises fut l'occasion de conversations amicales et d'un aimable discours de M. Felber, président de commune. Point final d'une superbe journée.

Nous ne voudrions pas oublier, en terminant, d'exprimer notre vive reconnaissance à notre collègue, M. Reymond, président de la section du Locle, qui pensa à tout et organisa le détail de cette belle manifestation avec un soin minutieux. W. G.

Admissions

Bienvenue cordiale à M. Jean-Jacques Reuby, instituteur au Locle, qui vient d'entrer dans la SPN, et à deux institutrices de La Sagne, Mlles Rose-Hélène Duvanel et Eliane Rohrbach, qui ont adhéré à la SPN-VPOD. W. G.

S.N.T.M.R.F.

La Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire a eu son assemblée annuelle réglementaire le 20 mars au Locle avant le déploiement de la « Trisannuelle » proprement dite.

Le président, M. Paul Perret, lit son rapport contenant l'impressionnante liste des cours organisés par cette sous-section de la SPN, si hautement appréciés. C'est le témoignage de l'activité éminemment utile de cette société dont toute l'école neuchâteloise bénéficie largement. Actuellement, 355 membres sont inscrits au rôle de cette association.

M. Perret a été appelé au poste d'inspecteur d'écoles et ne saurait accepter une réélection à la présidence. M. André Chardonnens est désigné pour le remplacer. Choix heureux, sans nul doute, notre collègue s'étant fait connaître avantageusement par ses très bonnes émissions de radio scolaire.

M. P. Perret a assumé la présidence depuis 1951 avec une fidélité et une compétence remarquables. Aussi est-ce par acclamations que le titre de membre d'honneur lui est décerné. Puis, après un renvoi de fleurs très méritées, c'est au tour de M. Willy Jeanneret, ancien inspecteur, très actif dans cette équipe de travail depuis sa fondation, de recevoir le même titre honorifique.

Le Comité sera formé de Mlles Hélène Peter (caissière), Francine Golay, Suzanne Ribaux, MM. Chs Guyot (NE), René Jost, Eric Laurent, Ernest Schulze, Fred Siegenthaler.

Cotisation pour 1966 inchangée : Fr. 2.—.

M. Paul Perret souhaite la création d'un poste partiel d'inspecteur des travaux manuels...

M. D. Reichenbach désirerait l'organisation d'un cours de chant populaire. Ce vœu sera soumis à l'examen du nouveau Comité.

De son côté, M. Hubert Guye voudrait que les maîtres de l'ancienne génération pussent être initiés à l'enseignement des mathématiques selon les nouvelles formules. Cette question débordant le cadre de la SNTM, elle sera transmise au CC de la SPN. W. G.

DEPUIS 1891, TOUJOURS A
L'AVANT-GARDE DE LA MODE
FÉMININE ET MASCULINE

L'ENFANT PRODIGUE
MARX PL ST-LAURENT LAUSANNE

jura bernois

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Nous avons fait paraître un communiqué quant à la situation des cours de perfectionnement prévus en 1965.

D'entente avec la société cantonale, nous publions encore une fois les deux cours qui sont organisés en commun.

1. *Travail du métal :*

Cours de base, quatre semaines, Bienne, à partir du lundi 12 juillet 1965.

2. *Perfectionnement de menuiserie :*

Deux semaines, Bienne (peut-être à Berne, suivant le domicile des participants), à partir du 12 juillet 1965.

Le cours « Travail du métal » a intéressé neuf collègues dont cinq Jurassiens. Cela paraît un peu juste, surtout si, pour des motifs valables, l'un ou l'autre devait renoncer.

Un cours de ce genre ne peut être organisé qu'avec la collaboration de la Société cantonale et il est probable qu'il ne figurera plus à notre programme pour plusieurs années.

D'entente avec le Comité cantonal, nous invitons les hésitants à envoyer leur inscription directement à : *M. Rudolf Hänni, Oberlehrer, Morgenstrasse 24a, Berne-Bümplitz.*

D'autre part, on accepte encore une ou deux inscriptions pour le cours No 3, « Physique » (jusqu'à la même date).

Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Placé sous la direction de M. Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, le cours préparatoire pour porteurs d'un certificat de maturité se destinant à l'enseignement secondaire s'est terminé par le succès des étudiants et étudiantes suivants :

Aubry Pierre, Le Noirmont ; Berberat Yolande, Reconvilier ; Gerber Jürg, Delémont ; Gigandet Anne-Marie, Delémont ; Girardin Pierre, Delémont ; Gurtner Roland, Bienne ; Hof Maurice, Berne ; Jolidon Simone, Saignelégier ; Paratte Georges, Le Noirmont ; Quenet Jean-René, Porrentruy ; Schneider Raymond, Delémont ; Widmer Jean-Pierre, Courtelary.

Nos vives félicitations et nos vœux les plus cordiaux de réussite dans leurs études universitaires les accompagnent.

divers

Les stages des CEMEA

En 1965, dix stages seront organisés par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active en Suisse romande ! Et ce nombre est encore insuffisant : de nombreuses inscriptions devront être refusées, faute de places disponibles.

Dépassés par leur succès, les CEMEA ont peine à faire face à cet intérêt croissant. Fondés dans l'intention de former essentiellement des moniteurs et directeurs de colonies de vacances, les CEMEA ont bientôt vu les éducateurs spécialisés pour maisons d'enfants, les candidats à l'enseignement, les jardinières d'enfants, les responsables de mouvements de jeunesse, les animateurs de centres de loisirs, les assistantes sociales et même... les infirmiers d'hôpitaux psychiatriques faire appel à leurs services dans le cadre de leur formation professionnelle. De sorte que ces stages ont fini par s'adresser à tous ceux qui s'occupent d'enfants ou d'adolescents, à n'importe quel titre.

Que fait-on dans ces stages CEMEA dont on parle tant, sans toujours savoir exactement ce qui s'y passe?

Caractérisés par une vie collective intense, où chaque moment a son importance, ils durent une dizaine de jours. Mixtes, ils sont ouverts à tous les jeunes, âgés de 18 ans au moins. Les activités y ont une part essentielle.

Activités manuelles tout d'abord : Décoration, impression sur papier et sur tissu, terre, plâtre, corde armée, tissage, raphia, rotin, vitrail, mosaïque, mobiles, masques... alternent avec les **activités musicales:** Chant, rondes, danses collectives, auditions de disques, le **plein air** et les **jeux.**

Une journée entière est réservée aux **enquêtes,** une autre à la **découverte de la nature.**

Des **exposés techniques** et une **documentation** choisie et variée complètent chaque activité.

Quelques **causeries** sur l'enfant, la colonie de vacances, le moniteur, la structure de la vie collective, les activités, la sécurité et plusieurs **entretiens** avec les stagiaires sur différents problèmes pratiques tels que le voyage et l'accueil, l'argent de poche, le courrier, les paquets, le lever et le coucher, la toilette, le linge, le repos, les repas et les services, la discipline et les sanctions, la visite des parents... permettent à chaque participant de résoudre les multiples difficultés qui ne manqueront pas de se présenter à lui au cours de sa future activité.

Les veillées sont consacrées à l'**expression :** Jeu dramatique, ombres corporelles, bruitage, marionnettes, ombres portées, histoires.

L'encadrement est assuré par une équipe d'instructeurs acquis aux principes des CEMEA et formée par eux dans différentes techniques au cours de stages de perfectionnement.

Denis Guenot.

Weith S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envois à choix
TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Compas Kern pour écolier dans une boîte aux couleurs attrayantes

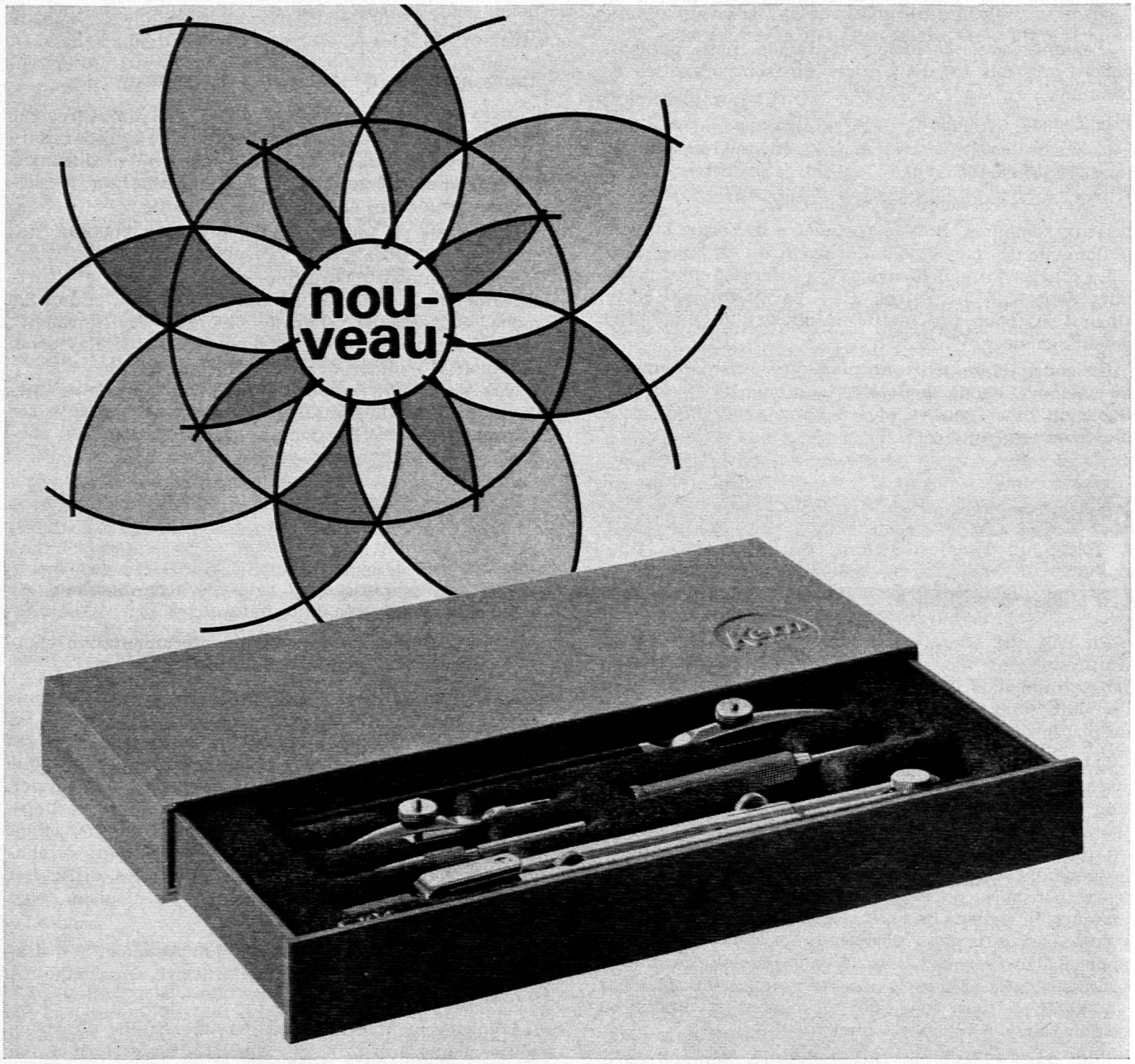

Les quatre combinaisons les plus réduites de compas Kern pour écoliers sont livrées dans un étui moderne, en matière synthétique de toute première qualité, aux teintes gaies.
Non seulement l'étui est nouveau, mais aussi le compas. Une rallonge coulissante permet de tracer facilement et rapidement de plus grands cercles.

Kern & Cie S.A. Aarau

Kern SWISS

Veuillez m'envoyer, à l'intention de mes élèves, _____ prospectus pour ces nouveaux compas. Une petite équerre en plexiglas sera jointe gracieusement à chaque prospectus.

Nom _____

Adresse _____

partie pédagogique

Jeunes opinions

Assister aux examens pédagogiques des recrues est une expérience que devrait pouvoir faire chaque éducateur. Cette tranche de jeunesse saisie au seuil de la maturité laisse entrevoir d'intéressants aspects de la mentalité de la génération qui monte. Si artificiels que soient le milieu et l'ambiance — la caserne à quinze jours du choc initial — des jeunes plus nombreux qu'on ne croit se livrent en toute confiance aux civils venus leur rappeler pour quelques heures que la vie normale se poursuit au-delà des places d'exercice.

Le travail reproduit ci-dessous, sans la moindre retouche, est le fait d'un bachelier attiré par le journalisme. Les sentiments généreux qui l'inspirent et la vision très nette qu'il traduit des buts de l'histoire nous ont paru suffisamment significatifs pour retenir votre attention.

Faut-il augmenter ou diminuer le nombre des leçons d'histoire dans les programmes scolaires ?

On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'un enseignement approfondi de l'histoire. Mais il faut surtout préciser que cet enseignement doit être constamment renouvelé, revu, et ne doit pas se scléroser dans des vérités définitives ou dans les cadres rigides des faits et des dates.

L'enseignement de l'histoire doit s'humaniser si l'on veut qu'il porte des fruits véritables. Augmenter le nombre des leçons d'érudition historique ne servirait pas à grand-chose... Les derniers examens passés, on s'empresse de tout oublier. En revanche, si l'histoire est considérée dans une perspective plus humaine, elle peut devenir un des plus enrichissants moyens de former un individu mûr et conscient de certaines réalités.

On dit souvent que l'étude de l'histoire peut servir à éviter les guerres et les accès de folie collective. C'est possible. Mais à la seule condition, me semble-t-il, de montrer le véritable visage de la guerre. Et non de s'en tenir à des dates et des plans de bataille.

En 1914, en France comme en Allemagne, on parlait sans doute beaucoup d'histoire dans les écoles et ailleurs. Mais bien loin d'empêcher la boucherie qui suivit, ces leçons d'histoire ne firent que renforcer les effroyables illusions des deux peuples, convaincus de partir pour une guerre « juste ».

On avait « oublié » ce qu'était véritablement la guerre. Voilà ce que l'enseignement de l'histoire devrait éviter. Mais pour cela, il faudra que tombent pas mal d'idées reçues et jamais remises en question. Il faudra oser dire que toutes les guerres sont infamantes, quelle que soit la cause défendue. On est facilement tenté de l'oublier en considérant d'une vision synthétique le « jeu » des peuples, de la diplomatie et des armées. En s'en tenant aux descriptions purement encyclopédiques, on ne voit vraiment pas pourquoi «la partie d'échecs» s'arrêterait là, et ne se poursuivrait pas exactement de la même façon, avec cette alternance de paix et de guerre. Ces leçons-là ne sont que bourrage de crâne, et peuvent être dangereuses.

Il faudra donc montrer aussi l'autre visage de l'histoire, avec son cortège de souffrances et d'infamies. Il faudra apprendre qu'il n'y a pas que les bons et les méchants face à face comme les pions noirs et blancs. Alors, peut-être, l'histoire deviendra la plus enrichissante des leçons scolaires: elle fera peut-être tomber, peu à peu, quelques-unes de ces funestes idées reçues d'un héritage chargé ; peut-être entamera-t-elle aussi ces semences de chauvinisme prêtes à éclore dans un nouvel accès de folie collective.

Peut-être... Mais c'est une chance à ne pas perdre. Voilà pourquoi il faut augmenter le nombre des leçons d'histoire « humaine » au sens le plus profond du terme. Tournons le dos à l'érudition pure (et inutile), et apprenons à tout voir dans les actions des hommes qui nous ont précédés.

Ce même sujet a inspiré un mécanicien décolleteur, de formation primaire puis élève d'une école professionnelle vaudoise. Si son travail mérite publication, ce n'est pas par les arguments originaux qu'il présente mais parce qu'il traduit assez bien l'opinion moyenne de la plupart des jeunes gens ayant traité la question.

Je suis nettement partisan d'une diminution du nombre d'heures d'histoire. J'estime que c'est du temps perdu sur le moment et aussi dans le futur. Les heures ainsi consacrées à de l'instruction de faits remontant loin dans le temps seraient plus positives si elle étaient utilisées à une instruction technique plus poussée et aux problèmes sociologiques de notre époque. Je ne dis pas qu'il faut supprimer les leçons d'histoire : une culture générale est indispensable à l'homme moderne, mais une réforme de l'enseignement de l'histoire serait nécessaire. Je trouve qu'il faut développer de plus en plus le système audio-visuel qui apporte beaucoup plus à la mémoire. Ce ne sont pas des dates à la suite l'une de l'autre qui nous rappellent grand-chose dès qu'on a quitté l'école, mais plutôt des événements très marqués de l'histoire, qui devraient être mis en évidence par des résumés simples et précis.

Je me résume donc en cette phrase : il faut diminuer les leçons d'histoire mais augmenter leur qualité.

Et voici un autre travail, presque une confidence, issu d'un grand gars blond, calme et réservé, de souche emmentaloise. Accents assez étranges sous cette plume de vingt ans, et qu'on me pardonnera d'avoir désiré faire entendre à ceux de nos jeunes collègues qui croient que le bonheur passe par l'agitation et le tohubohu croissants des capitales.

Si c'était à refaire je ne choisirais pas la même profession

Je suis fonctionnaire en ville. Je n'aime pas ma profession, ou mieux je n'aime pas le milieu dans lequel je l'exerce. La ville m'a pris dans ses tentacules et j'ai beaucoup de peine à m'en défaire. Fils de paysan, j'ai cru, comme tous les campagnards qui n'ont jamais vécu en citadin, que la ville est le paradis sur terre, qu'en ville la vie est plus facile. Imbécile que j'étais puisqu'à la campagne le miel et le lait coulent à flots. Assez de travail, assez à manger, la tranquillité, la nature et de ce fait le grand rapprochement de l'homme avec le Ciel, c'est cela qui fait un peuple heureux.

Comme fonctionnaire dans une bibliothèque, j'ai eu

tout le loisir d'avoir des contacts avec des littérateurs aux opinions les plus diverses et je suis tombé sur le Flamand Verhaeren qui dit, en attaquant violemment les citadins :

« Sans vous tous les gens des villes, nos moissons fleuriraient, nos granges déborderaient de blé ; sans vous nos filles ne seraient point des prostituées, ni nos fils des soldats ; vous nous avez salis de vos vices et c'est vous encore qui déchaînez la guerre. »

J'ai compris tout le sens de cette citation ; je suis fils de paysan et si c'était à refaire, je choisirais la profession de paysan. Paysan, non pas agriculteur, parce que ce dernier, dégradé, travaille à grands coups de machines et n'a plus rien du véritable paysan éternel; il n'est plus conscient de la mission qu'il a à remplir.

Mais la ville tentaculaire ne lâche pas facilement ses proies...

Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le 20 novembre 1963, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En voici le texte intégral :

Article premier

La discrimination entre les êtres humains pour les motifs de race, de couleur ou d'origine ethnique est une offense à la dignité humaine et doit être condamnée comme un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies, comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et comme un fait susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples.

Article 2

1. Aucun Etat, institution, groupe ni individu ne doit faire de discrimination sous quelque forme que ce soit en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales à l'égard de personnes, de groupes de personnes ou d'institutions pour des raisons fondées sur la race, la couleur ou l'origine ethnique.

2. Aucun Etat ne doit encourager, préconiser ou appuyer, par des mesures de police ou de toute autre manière, la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique pratiquée par des groupes, des institutions ou des individus.

3. Des mesures spéciales et concrètes devront être prises dans des circonstances appropriées pour assurer le développement ou la protection adéquate des personnes appartenant à certains groupes raciaux en vue de garantir à ces personnes la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces mesures ne devront en aucun cas avoir pour conséquences le maintien de droits inégaux ou distincts pour différents groupes raciaux.

Article 3

1. Des efforts particuliers seront faits pour empêcher toute discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique, notamment en matière de droits civils, d'accès à la citoyenneté, d'éducation, de religion, d'emploi, d'occupation et de logement.

2. Toute personne aura accès dans des conditions d'égalité à tous lieux et services destinés à l'usage du public, sans distinction de race, de couleur ou d'origine ethnique.

Article 4

Tous les Etats doivent prendre des mesures efficaces pour réviser les politiques des gouvernements et des autres pouvoirs publics et pour abroger les lois et règlements de nature à faire naître ou à perpétuer la discrimination raciale là où elle existe encore. Ils devraient adopter toutes dispositions législatives en vue d'interdire cette discrimination et prendre toutes mesures appropriées pour lutter contre les préjugés qui engendrent la discrimination raciale.

Article 5

Il doit être mis fin sans retard aux politiques de ségrégation raciale des gouvernements et des autres pouvoirs publics et notamment aux politiques d'*apartheid*, ainsi qu'à toutes les formes de discrimination et de séparation raciales impliquées par lesdites politiques.

Article 6

Aucune discrimination due à la race, à la couleur ou à l'origine ethnique ne doit être admise en ce qui concerne la jouissance par toute personne dans son pays des droits politiques et de citoyenneté, notamment du droit de participer aux élections par le moyen du suffrage universel et égal et de prendre part au gouvernement. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Article 7

1. Toute personne a droit à l'égalité devant la loi et à une justice égale en vertu de la loi. Tout individu, sans distinction de race, de couleur ou d'origine ethnique, a droit à la sûreté de sa personne et à la protection de l'Etat contre les voies de fait ou les sévices dont il pourrait être l'objet de la part, soit de fonctionnaires du gouvernement, soit de tout individu, groupe ou institution.

2. Toute personne dispose d'une voie de recours et d'une protection effectives devant des tribunaux nationaux indépendants, compétents en la matière, contre toute discrimination concernant ses droits et ses libertés fondamentales dont elle viendrait à être l'objet du fait de sa race, de sa couleur ou de son origine ethnique.

Article 8

Toutes mesures effectives seront prises, immédiatement, dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de l'information, en vue d'éliminer la discrimination et les préjugés raciaux et de favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations et les groupes raciaux, et de diffuser les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Article 9

1. Toute propagande et toutes organisations fondées sur l'idée ou la théorie de la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une même couleur ou d'une même origine ethnique, faite ou agissant en vue de justifier ou d'encourager une forme quelconque de discrimination raciale seront sévèrement condamnées.

2. Toute incitation à la violence ou tous actes de violence, que ce soit par des particuliers ou par des organisations, contre une race ou contre un groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique seront considérés comme outrage à la société et tombant sous le coup de la loi.

3. En vue de donner effet aux buts et aux principes de la présente Déclaration, tous les Etats prendront immédiatement des mesures positives, y compris des mesures législatives et autres, pour poursuivre et, le cas échéant, déclarer illégales les organisations qui encouragent la discrimination raciale ou qui y incitent, qui incitent à la violence ou qui usent de violence à des fins de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique.

Article 10

L'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les Etats et les organisations non gouvernementales doivent mettre tout en œuvre pour favoriser une action énergique qui, combinant les mesures juridiques et autres mesures de caractère pratique, permette l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale. Ils doivent, en particulier, étudier les causes de ces discriminations en vue de recommander des mesures appropriées et efficaces pour les combattre et les éliminer.

Article 11

Tous les Etats encourageront le respect et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales conformément à la Charte des Nations Unies et observeront pleinement et fidèlement les dispositions de la présente Déclaration, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

La Commission suisse pour l'Unesco

La Commission nationale suisse pour l'Unesco existe depuis 1949. Elle est présidée par le conseiller d'Etat Ernst Boerlin de Liestal. Elle a été constituée par le Conseil fédéral dès que fut décidée l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La plupart des Etats membres de l'Unesco (ils sont aujourd'hui 117) ont leur commission nationale, qui adapte sa structure et son activité aux institutions et à la vie culturelle de chaque pays.

En Suisse, les affaires de l'Unesco sont confiées au Département politique fédéral qui a nommé en la personne du ministre Bernard Barbey un délégué permanent auprès de l'organisation, à Paris. Le délégué transmet par la voie officielle aux autorités fédérales les vœux et propositions de l'Unesco qui prennent souvent la forme de conventions et de recommandations. Il veille à ce que la Suisse soit représentée à toutes les rencontres internationales qui peuvent l'intéresser. Il apporte au directeur général de l'Unesco les suggestions de la Suisse pour les programmes futurs et le budget de l'organisation. Le ministre Barbey a été élu en novembre 1964, à la 13e session de la conférence générale de l'Unesco, membre du Conseil exécutif qui groupe les représentants de 30 Etats.

Sur le territoire suisse, c'est à la Commission nationale qu'est confiée la tâche d'intéresser les milieux éducatifs, scientifiques et culturels aux buts que poursuit l'Unesco. La Commission compte 60 membres désignés par le Conseil fédéral. Elle est le reflet le plus fidèle possible de la grande variété culturelle, confessionnelle, linguistique, sociologique et politique de la Suisse. Ses membres représentent souvent de puissantes associations qui ont leurs journaux et des milliers d'adhérents. Grâce à leur participation active, l'Unesco dispose ainsi dans notre pays d'une grande possibilité de rayonnement. Le budget de la commission (65 000 francs par an) est assumé par le Département politique fédéral qui prend aussi à sa charge tous les frais du secrétariat général installé à Berne (Amthausgasse 20) au siège de l'administration fédérale. Le budget peut être fortement augmenté par des subventions accordées par l'Unesco pour certaines activités.

La Commission nationale se réunit une fois par an en assemblée générale pour établir son programme et pour entendre le ministre Barbey et le représentant du directeur général de l'Unesco donner des précisions sur les problèmes de l'heure. Elle a constitué sept sections qui correspondent aux principales branches de l'activité de l'organisation internationale (éducation, éducation des adultes, jeunesse, sciences exactes, naturelles et appliquées, sciences sociales, économiques et politiques, activités culturelles et information). La plupart des sections se réunissent 3 à 4 fois par an ; leur programme est toujours relié à un aspect de la vie internationale de l'Unesco. Voici quelques exemples d'activités prévues pour l'année 1965 :

Education :

— Un cours de 3 jours sur la connaissance de l'Inde à l'intention des maîtres de gymnase et d'école normale de Suisse romande.

— Un cours de 3 jours sur l'Afrique pour éducateurs de Suisse alémanique.

— Un cours d'éducation cinématographique et d'animateurs de ciné-clubs dans le cadre du festival international du film, à Locarno.

— La publication d'une brochure donnant une appréciation sur les livres et sur le matériel audiovisuel relatif aux organisations internationales.

— L'organisation et mise en circulation auprès des écoles suisses associées, de bibliothèques itinérantes sur des pays d'Orient (Inde, Iran, Japon).

Education des adultes:

— La publication et la diffusion en Suisse romande d'une brochure sur la création de centres des loisirs pour adultes dans chaque commune.

— La poursuite de l'action entreprise en Suisse pour

faire bénéficier l'éducation des adultes de l'appui financier des instances fédérales, cantonales et communales.

— La poursuite de l'effort fourni depuis 1963 pour améliorer la compréhension entre la population suisse et les travailleurs étrangers.

Jeunesse :

— L'organisation de rencontres cantonales des animateurs des divers mouvements de jeunesse afin de les intéresser à l'Unesco.

— La participation suisse au programme des bons d'entraide de l'Unesco.

— La publication d'une brochure sur le matériel audio-visuel existant sur l'Unesco.

— L'organisation de l'accueil en Suisse des boursiers de l'Unesco, sur le plan des contacts humains.

— L'étude de la notion d'« éducation permanente » développée à la conférence internationale de l'Unesco sur la jeunesse (Grenoble 1964).

Sciences exactes, naturelles et appliquées :

— La réalisation d'une journée d'études sur les programmes scientifiques de l'Unesco, à l'intention des animateurs des grandes associations scientifiques suisses.

— L'étude du problème que pose la création d'un réseau d'échange de documentation scientifique.

Sciences sociales :

— Réalisation d'un colloque italo-suisse consacré à l'étude du problème de l'exode rural.

Activités culturelles :

— Mise en circulation d'expositions itinérantes sur « l'Archéologie en Roumanie », « l'Art de l'écriture » et les « Aquarelles d'Orient et d'Occident ».

— Echange d'expositions de livres d'enfants et d'affiches avec la Commission nationale polonaise.

— Création d'une section suisse de l'Institut international pour la conservation des œuvres d'art.

— Appui accordé aux Jeunesses musicales pour les aider à faire connaître en Suisse la musique des pays d'Orient.

— Publication d'une traduction anglaise d'une anthologie de la poésie et de la prose romanches dans la série des « œuvres représentatives » de l'Unesco.

Information :

— Organisation à Soleure d'un cours d'information sur l'Unesco à l'intention des animatrices des différentes associations féminines de la Suisse septentrionale.

— Diffusion en Suisse des éditions allemande, française et italienne du « Courrier de l'Unesco ».

— Poursuite d'une étude sur l'influence exercée par les moyens d'information (presse, radio, TV, cinéma) sur la jeunesse.

— L'étude du problème « Télévision et culture populaire ».

La Commission nationale s'efforce aussi de faciliter le recrutement des experts suisses de l'Unesco et d'intéresser l'opinion publique aux tâches entreprises par l'organisation dans les pays en voie de développement. Elle entre en contact avec les groupes de travailleurs accomplissant en Suisse, dans le cadre des programmes d'échanges, un voyage d'étude. Elle s'efforce de recueillir les nombreux renseignements demandés par les services de documentation de l'Unesco.

Cette institution originale, qui est une image fidèle des réalités suisses, travaille sur le plan universel en union étroite avec toutes les organisations officielles ou non gouvernementales qui tentent d'améliorer le sort du monde et de construire la paix sur le progrès de l'éducation, de la science et de la culture.

Les conférences d'enfants

En demandant à chacun de mes élèves de préparer et de présenter une conférence à leurs camarades, je m'attendais avec quelque appréhension à des exposés ennuyeux, lus ou appris par cœur, sans grand intérêt. Pourtant, je tenais absolument à les entendre tous, au moins une fois dans l'année, parler d'un sujet ou d'un autre.

Comment éviter ces écueils et donner à cette heure hebdomadaire un attrait qui finisse — quelle que soit la « personnalité » du conférencier — par devenir un des meilleurs moments de la semaine. Voici comment je m'y suis pris.

Le conférencier choisit son sujet tout à fait librement. Nous avons vécu des conférences sur tous les sujets : depuis le classique « Mon cochon d'Inde » avec cobaye courant au plancher jusqu'à « Ma vie au Canada » avec film 8 mm tourné par le papa, des sujets géographiques : « Le Niger », « L'Himalaya », des sujets scientifiques : « La machine à vapeur, Les planètes, Les locomotives des CFF, Il y a cent millions d'années », des sujets techniques comme « La 2 CV Citroën », des sujets historiques : « J.-J. Rousseau » voisinant avec « Marco Polo » ou « Magellan ».

Avec l'organisation cloisonnée d'une 6e mixte, comportant des cours spéciaux réguliers, des après-midi sportifs obligatoires, l'heure dite « de conférence » est mentionnée à l'horaire des leçons. Le conférencier vient donc inscrire sa conférence vers moi et nous fixons ensemble la date — souvent très longtemps à l'avance. Très vite du reste, certains élèves se « spécialisent » et viennent demander — comme une faveur — la possibilité de présenter un second ou un troisième exposé. Ils sont bien sûr acceptés, à la condition qu'ils ne prennent pas la place d'un autre et qu'ils présentent un sujet différent.

Nous cherchons au fichier tout ce que nous avons sur le sujet et je m'enquiers de la documentation personnelle de l'élève. Puis il prépare son travail à la maison.

La conférence elle-même peut avoir lieu à la salle de projections, si le conférencier désire montrer des images à l'écran (diapositives, épidiascope, films du papa ou de la Centrale, etc.). Elle dure de 10 minutes à 1 h. 30 suivant les sujets.

L'après-midi qui précède la conférence, le conférencier est libre et prépare son exposé. Il dispose du tableau noir. C'est là son seul mémento pendant la conférence. Il y note le plan de sa conférence, quelques

précisions, des chiffres. Il y prépare souvent des dessins, des cartes. Il s'y référera lui-même durant sa conférence et n'aura donc aucun papier en main. Le tableau noir aidera également les auditeurs à prendre des notes, car eux aussi seront actifs : ils auront le compte rendu et la critique de la conférence à rédiger, qui seront publiés dans le journal de classe.

Enfin, dernière « finesse », le conférencier dispose d'un lecteur, pour le cas où un lecteur s'impose. Le lecteur a préparé l'exposé avec le conférencier, il est « dans le coup », il a aidé à la préparation du tableau noir ou des autres documents. Il peut éventuellement « souffler ». Très vite, les élèves se rendent compte qu'une conférence dans laquelle le conférencier est muet et le lecteur toujours en piste n'est même pas pensable. Un équilibre se crée entre le conférencier et le lecteur : soit alternance exposé lecture, soit complément de l'exposé par la lecture.

Avant de terminer, je profite de signaler quelques trouvailles de gosses : « la carte fendue » : il s'agissait d'illustrer les voyages de Marco Polo. Liliane avait dessiné l'Asie et tracé l'itinéraire de Marco Polo. Elle avait fendu au couteau ce tracé (la carte était dessinée sur un grand papier) et montrait les voyages de son héros en faisant glisser dans la fente soit un bateau de carton, soit un chameau découpé, suivant les modes de locomotion. Florian devait illustrer la mouche. Il en avait construit une en pièces détachées, en carton de grand format. Au fur et à mesure de son exposé, il reconstituait sa mouche à l'aide d'une agrafeuse. Thiery avait disséqué une abeille : œil, ailes, pattes, aiguillon et avait collé les différentes parties sur une bande collante. Cela constituait un « film » à passer dans la lampe à projection. Enfin, Carmen qui avait vécu 10 ans au Congo se costuma en négresse pour donner sa conférence.

Nos conférences ne sont évidemment pas sanctionnées par des notes. Mais il y a la critique des élèves dans le journal diffusé auprès de tous les parents. Enfin, les conférences de l'année donnent lieu à un grand concours récompensé de prix.

F. Manuel,
«Bulletin de la Guilde de travail».

Cet âge est-il vraiment sans pitié ?

Il y a des enfants qui naissent « méchants », tout comme des chiens par exemple. On tue ces derniers, tandis qu'on s'efforce d'éduquer les premiers. Cependant, par leur malice sans cesse en éveil, ils empêchent souvent les petits handicapés de fréquenter les classes normales alors qu'ils en sont capables.

Une chose s'est passée, il n'y a pas longtemps, dans un endroit de notre pays. Elle démontre que les enfants ont un sentiment profond de la justice.

Dans cette localité vivait une fillette handicapée physiquement et mentalement. Elle fréquentait la classe spéciale des retardés. Malgré son peu d'attrait, elle avait été bien élevée par une mère attentive, mais ne pouvait se rendre à l'école toute seule. Des voisins compréhensifs, des membres du Corps enseignant, s'arrangèrent à ce qu'il se trouve toujours un enfant du voisinage pour l'accompagner. Quoique ne pouvant jouer avec ses camarades à la récréation, la petite infirme faisait partie du groupe d'enfants qui l'avait adoptée et la force de cette appartenance se révéla quand un nouvel élève arriva de l'extérieur. Par diverses remarques moqueuses, la mère du nouveau venu avait attiré l'attention de son garçonnet sur la petite anormale dont il commença à se moquer. Les camarades de la fillette s'opposèrent à cette manière de faire et se mirent à persécuter l'« étranger » et à lui mener la vie dure, si dure, que des adultes durent intervenir en sa faveur.

Il est remarquable, et ceci donne à réfléchir, de voir que les enfants admettent sans autre l'invalidité et rencontrent tout naturellement des handicapés, alors que les adultes ont une peine énorme à se comporter avec les infirmes comme avec tout le monde.

Pro Infirmis travaille depuis des années à combler le fossé entre malades et bien portants en faisant tout pour reclasser les infirmes dans la société et l'économie, vous pourriez y contribuer en versant un don lors de la vente annuelle de cartes de notre Association. Tant de personnes comptent sur votre geste.

PRO INFIRMIS, vente de cartes du 25 mars au 20 avril. Compte de chèques postaux romand : Lausanne 10-258.

Centrale suisse de projections — Service de prêt : Schulwarte, 3005 Berne, Helvetiaplatz 2. Tél. (031) 43 16 15

Un nouveau catalogue de la collection de clichés 5 × 5 vient de paraître et est obtenable au prix de 50 ct. De plus nous nous permettons d'attirer votre attention au fait que la Commission suisse de l'Unesco à Berne nous a remis les séries d'art ancien de différents pays ainsi que celles sur l'éducation artistique éditées par l'Unesco et qui peuvent être louées aux conditions de prêt habituelles. Nous sommes à disposition pour tous renseignements désirés.

Une nouvelle cabane à disposition des jeunes

Les éclaireurs de Cully sont en train de mettre la dernière main à leur nouvelle cabane du Rio de l'Enfer, au-dessus d'Epesses.

Il s'agit d'un ensemble comprenant une cabane confortable de 40 places et d'un terrain de camp pour 5-6 tentes, admirablement situé dans un vallon pittoresque et boisé, avec vue sur le Léman. Idéal en été, comme en hiver, pour camps fixes, classes de plein air, week-ends, courses d'école, vacances en famille ; à 30 min. de la gare de Puidoux ou de la halte d'Epesses.

Renseignements : Olivier Guignet, Quai 20, 1096 Cully/VD.

Qui bricole utilise Pelikan-domo

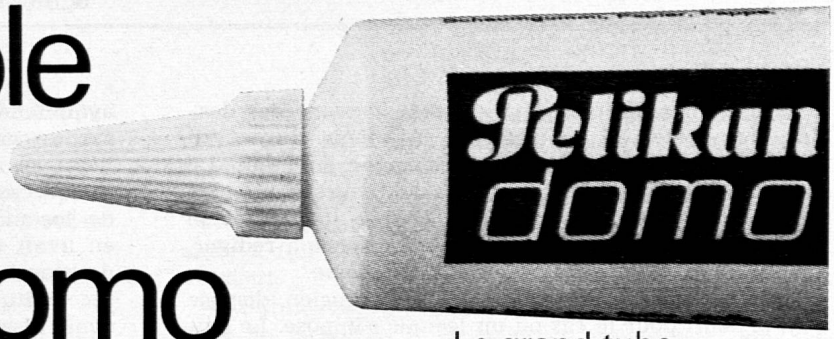

Pelikan-domo colle beaucoup de matériaux, tels que bois, cuir, feutre, étoffes, porcelaine, faïence, etc.

Le grand tube en matière synthétique ne coûte que Fr. 2.25

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

assurances vie

Rabais sur les assurances accidents

SOENNECKEN +2S NOUVEAU

avec la nouvelle supercommande d'encre et la nouvelle supercartouche d'encre qui peut être rincée. Prête à servir à tout moment!

Pony

le stylo à piston avec plume en or authentique. Le modèle en vogue pour tous ceux qui préfèrent la plume découverte.

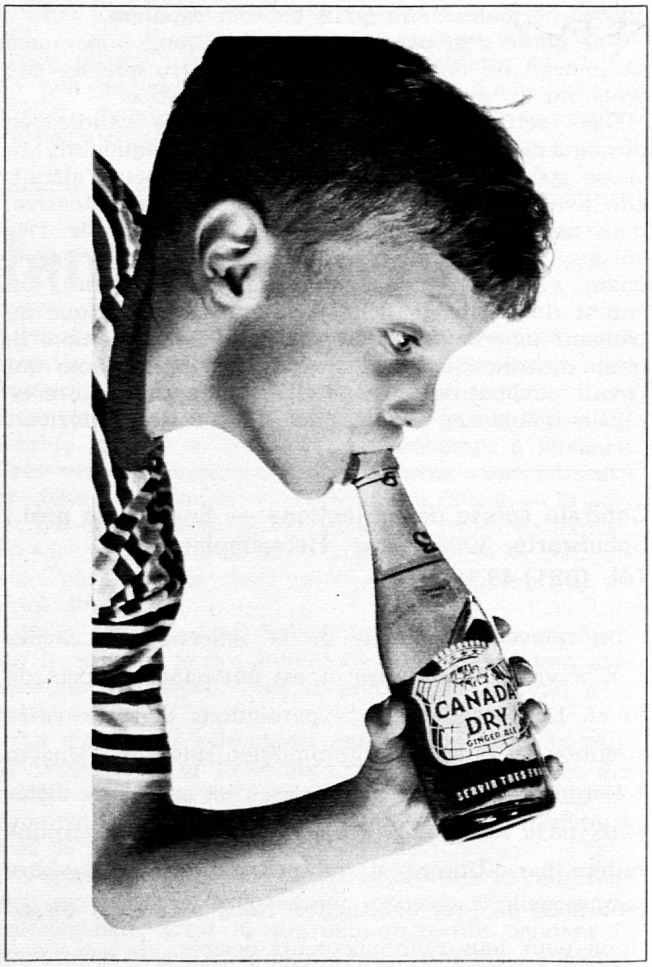

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Vient de paraître: **aux Editions Fœtisch Frères S. A. Lausanne**

AU DIAPASON

recueil de 100 chœurs mixtes « a capella »
publié en collaboration avec la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois

LAVANCHY SA

Transports
et voyages internationaux

LAUSANNE VEVEY MORGES

Aberegg-Steiner & Cie S. A.

Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicata - Galvanos - Stéréos - Photolithos

POUR CHAQUE SPORT UN ARTICLE DE QUALITÉ
CHEZ
LE SPÉCIALISTE
Tél. 22 16 21

Schaefer SPORTS LAUSANNE

La Berneuse sur Leysin

vous offre un magnifique panorama et une riche flore alpine.

Tarif pour groupes et écoles.

Renseignements à :
W. Trumpler, directeur du Téléférique Leysin-Berneuse, à Leysin.

Le nouveau stylo WAT –

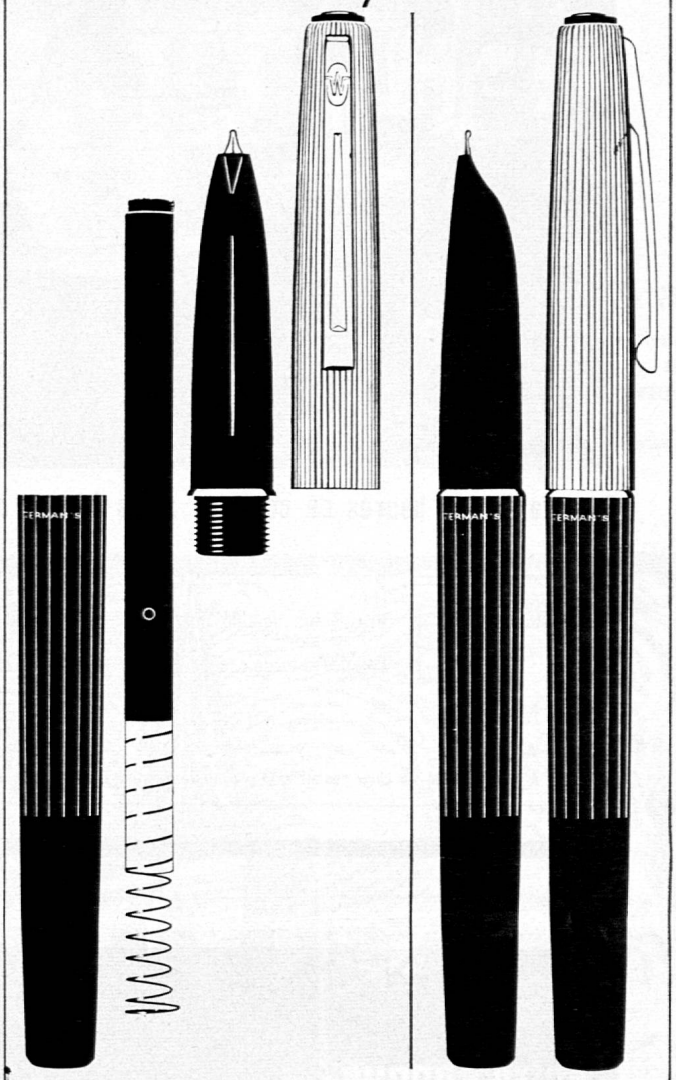

à charge capillaire! (Fr. 15.–)

Le remplissage capillaire est le système à la fois le plus efficace, le plus simple et le meilleur marché. Grâce au réseau de minuscules cellules qui retiennent et équilibrent l'encre, comme l'eau est retenue dans les tissus végétaux, le stylo WAT ne PEUT pas couler; il ne PEUT pas tacher les doigts ni le papier, il ne PEUT même pas sécher!

De plus, le stylo WAT ne comprend que quatre éléments. On peut donc, en cas d'avarie, échanger l'un ou l'autre chez tout bon papetier. Le mal est aussitôt réparé. WAT supprime ainsi les délais de réparation habituels.

Le stylo WAT est le porte-plume scolaire idéal, étudié dans ses moindres détails, d'un prix raisonnable et d'un emploi très économique.

Wat Waterman

JiF SA Waterman, Badenerstrasse 404, 8004 Zurich
Tél. 051 521280

Pour faire des heures de couture... des heures de joie !

la nouvelle elna

SANS PROBLÈME pour le corps enseignant: rapidement utilisable grâce à sa grande simplicité. Matériel d'exercices préliminaires mis gratuitement à disposition.

SANS PROBLÈME pour les élèves: docile même entre des mains inexpertes, sans aucun réglage fastidieux.

SANS PROBLÈME d'entretien: 2 révisions annuelles gratuites par l'usine.

SANS PROBLÈME de choix: 4 modèles ultramodernes et robustes pour tous les degrés d'instruction.

SANS PROBLÈME d'achat: importantes économies grâce aux conditions avantageuses accordées aux écoles.

BON QEDU

pour ☐ Prospectus détaillé des nouveaux modèles elna.

☐ Feuilles d'exercices de couture gratuites à choix.

Nom : .....

Adresse : .....

A envoyer collé sur carte postale à Tavaro Représentation S. A. — 1211, Genève 13

votre banque...

SBS

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour les vacances des instituteurs

Varna - Côte du Soleil : BULGARIE
Par avion dès la Suisse, 2 semaines de séjour à la mer Noire, tout compris dès **Fr. 520.—**.

Mamaia : ROUMANIE
Par avion dès la Suisse, 2 ou 3 semaines de séjour à la mer Noire, tout compris dès **Fr. 536.—**.

URSS. Par avion, dès **Fr. 890.—**.
Pour les jeunes, dès **Fr. 750.—**.

DANUBE. De Vienne à la mer Noire, avec ou sans séjour, à Mamaia ou à Yalta. Retour par bateau ou avion, dès **Fr. 480.—**.

CUBA
Par avion, du 16 avril au 3 mai (18 jours) **Fr. 3500.—**.
Par bateau, du 13 juillet au 26 août (45 jours) dès **Fr. 2700.—**. Tout compris.

Autres voyages en Chine, Albanie, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Hongrie et toutes les destinations habituelles à l'Ouest et au Sud (Majorque dès **Fr. 360.—**, Tunisie dès **Fr. 495.—**, etc.)

Demandez les prospectus détaillés en précisant les voyages ou pays désirés.
Inscriptions et renseignements :

COSMOS S. A., 15, Cours de Rive (1er étage)
Tél. (022) 36 92 35 GENÈVE.

Bibliothèque Nationale Suisse
3000 BERNE
J.A.
Monteux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux